

Le mercredi 13 décembre 2006

À PIERREFONDS

Rapides du Cheval blanc: le promoteur réduit son projet

Éric Clément La Presse

Tenant compte de plusieurs recommandations du Conseil du patrimoine de Montréal, des exigences du Service des parcs de Montréal et des luttes de citoyens soucieux de protéger les espaces verts, le promoteur Grilli a présenté, hier soir, la nouvelle version de son projet immobilier des Rapides du Cheval blanc, beaucoup mieux reçue que les précédentes.

La carte du projet

Situé dans un écoterritoire, le projet du Domaine des brises est en effet passé de 650 à 251 unités d'habitation. Il n'y aura pas de tours de huit à dix étages mais des maisons unifamiliales, des habitations en rangée et des immeubles à appartements de quatre étages.

Le projet domiciliaire n'occupe plus que 10 hectares (au lieu de 15 hectares auparavant) tandis qu'un projet de parc-nature, dont le «concept préliminaire» a été présenté également hier soir, aura une superficie de 44 hectares.

Des citoyens ont toutefois regretté la disparition des 10 hectares d'espaces verts mais la mairesse de Pierrefonds-Roxboro, Monique Worth, a fait valoir que les 44 hectares du parc-nature seront aménagés au bénéfice des citoyens.

L'avocate de l'arrondissement, Me Suzanne Corbeil, n'a pas permis aux non-résidents de Pierrefonds de poser des questions, ce qui a choqué de nombreux citoyens qui s'étaient déplacés à la présentation publique.

Privé du droit de parole, le chef de Projet Montréal, Richard Bergeron, a toutefois dit à La Presse que «l'action citoyenne a finalement servi à quelque chose» puisque, selon lui, la démarche présentée «est plus soucieuse de diverses considérations notamment urbanistiques et écologiques».

Par contre, Monsieur Bergeron mentionne que le Domaine des brises n'est qu'un projet à Pierrefonds alors que, par ailleurs, cet arrondissement «veut dézoner 42 hectares de champs agricoles pour construire trois maisons à l'hectare».

Daniel Hodder, de la Direction des sports, des parcs et des espaces verts à la Ville de Montréal, a dit que le projet du Domaine des brises est plus modeste et mieux structuré qu'en 2002, lors de sa première version. Il a aussi dit qu'il aurait été impossible de protéger tout l'écoterritoire compte tenu de la valeur des terrains que la Ville de Montréal aurait dû racheter.

À noter que le prix des unités d'habitation du Domaine des brises varie de 140 000 dollars pour un appartement à 450 000 dollars pour une maison unifamiliale. Approuvé par le conseil municipal et le conseil d'agglomération, le projet ne nécessite pas un changement de zonage dans l'arrondissement.

Des citoyens se sont inquiétés du fait que si les phases du projet immobilier sont bien établies (phase 1 en 2007-2008 dans la partie ouest et phase 2 à partir de 2009 dans la partie est), celles du parc-nature sont encore floues. Mais la mairesse Worth assure qu'elle veillera à ce que ce projet aboutisse et travaillera à favoriser la création d'une piste cyclable dans ce parc.